PÊCHE MARITIME A PIED A TITRE PROFESSIONNEL

Ref. PMPTP - arrêté du 06/03/2015

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, au certificat de capacité professionnelle « Pêche maritime à pied à titre professionnel » menant à la délivrance du permis de pêche à pied
- Fiche RNCP : RS7051 (niveau non renseigné)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Arrêté du 06 mars 2015 modifié définissant le contenu du stage de formation conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle « pêche maritime à pied à titre professionnel »
- Code rural et de la pêche maritime : Sous-section 2 - Articles D921-67 à R921-75
- Arrêté du 18 décembre 2023 déterminant les conditions de délivrance du permis de pêche à pied professionnelle

FINALITE(S)

- Reconnaissance d'une capacité professionnelle permettant d'exercer à titre professionnel
- Le certificat de capacité professionnelle PMPTP permet, à son (sa) titulaire, d'obtenir le permis de pêche national autorisant l'exercice du métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel et donc de vendre, en toute légalité et conformément aux réglementations en vigueur, le produit de sa pêche.
- Le titulaire de ce certificat de capacité, pourra, dans le cadre de l'évolution de son activité, développer sa petite entreprise de pêche à pied en diversifiant notamment le produit de sa pêche

PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION & CONDITIONS D'ENTREE

- Toute personne, âgée de 18 ans, désireuse d'exercer le métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel, ayant un projet de création d'entreprise de pêche à pied
- Prérequis : Les candidats qui effectueraient leur stage dans une entreprise dont le lieu de pêche à pied nécessite l'utilisation d'un navire de l'entreprise d'accueil pour se rendre sur le lieu de pêche à pied devront justifier d'un titre maritime approprié avant l'entrée en formation
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcm.fr

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Au sortir de la formation, le (la) stagiaire aura connaissance de la règlementation liée à son activité, connaîtra les enjeux environnementaux, sociétaux de la pêche à pied. Il (elle) sera également capable d'exercer l'activité de pêcheur à pied à titre professionnel conformément à la règlementation, en maîtrisant les savoirs, savoir-faire scientifiques et techniques, d'assurer la gestion de son entreprise, d'organiser et de mener à bien sa pêche, d'assurer la vente et la valorisation de ses produits en tenant compte de tous les aspects règlementaires et sécuritaires (environnement, tailles, périodes, conservation hygiène…)

DUREE(S) ET MODALITE(S) DE FORMATION

- **203 h pour un parcours complet**, hors options (non mises en œuvre)
- Formation constituée d'unités d'enseignements théorique et pratique dispensée en continu, en centre, en présentiel et en entreprise dans le cadre d'une période d'activité accompagnée, allant de 50h minimum à 90h, selon l'expérience du (de la) candidat(e)
- De 12 à 24 stagiaires

Fiche programme PMPTP - Service Commercial – Document non contractuel - M.A.J. le **31/03/2025**– Auteurs L.L.M. - Source : Legifrance.gouv.fr

CONDITIONS D'ADMISSION AU(X) EPREUVE(S) ET DE DELIVRANCE DU TITRE

- Avoir suivi avec assiduité la formation
- Avoir satisfait aux épreuves des unités capitalisables constitutives de la formation PMPTP :
  - Evaluations en cours de formation (écrit ou oral) pour les unités d'enseignement général (UEG)
  - Examen avec délibération d'un jury pour les unités d'enseignement professionnel (UEP)
    - Ecrit : *présentation et notation d'un mémoire professionnel par les formateurs*
    - Pratique : *évaluation de la pratique professionnelle sur le terrain (période de stage)*
    - Oral : *soutenance orale du mémoire devant jury*
- Le (la) candidat(e) ayant validé chaque unité (système acquis/non acquis) est déclaré(e) admis(e)
- Le certificat de capacité professionnelle est délivré aux candidat(e)s ayant été admis(e)s et donne lieu à la délivrance, par les Affaires Maritimes, du permis de pêche national

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unités		Objectifs	Contenus	Durées
Accueil		Présentation de la formation (équipe pédagogique, contenu, objectifs, modalités …)		**30 mn**
Unités d' enseignement général (40h)	**UEG 1**	Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations	Les principales mesures des politiques locales, nationales et communautaires règlementant la pêche	**20 h**
			Les principales réglementations d'ordre juridique et social de la pêche à pied et leurs conséquences sur l'entreprise et la pêcherie	
	UEG 2	Maîtriser et combiner savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques permettant de comprendre les activités de la pêche dans le milieu	Facteurs physiques, chimiques, climatiques et hydrologiques des pêcheries	**20 h**
			Connaissances biologiques et écologiques concernant la pêche à pied	
			Gérer la ressource	
Unités d' enseignement professionnel et techniques (65 h)	**UEP 1**	Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise	Suivi administratif et comptable	**20 h**
			Analyse des résultats de l'activité et anticipation de la variabilité des revenus	
	UEP 2	Organiser et mener sa pêche	Organiser son activité de pêche	**25 h**
			Comprendre et adapter les techniques à sa pêche	
			Pratiquer sa pêche en respectant environnement et règles d'hygiène et de sécurité	
			Conduire une activité de pêche professionnelle adaptée au marché et/ou contexte régional	
			S'assurer de la pérennité de son projet professionnel	
	UEP 3	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	Identifier les acteurs de la filière « pêche à pied »	**20 h**
			Préparer, assurer la commercialisation des produits	
			Adapter sa commercialisation au marché	
Unités Optionnelles *(1)*	***UEO 1****	*Informatique et communication appliquée à l'activité*		*ND**
	UEO 2*	*Piloter son entreprise de pêche à pied*		*ND**
	UEO 3*	*Piloter son navire (option obligatoire pour les pêcheurs avec navire)*		*ND**
	UEO 4*	*Formation au plan de maîtrise sanitaire et à l'HACCP*		*ND**
Période d'activité accompagnée		**Stage en milieu professionnel** ayant pour objectif de former aux techniques de pêche dans le respect des règlementations, de la gestion de la ressource et de l'ergonomie *(2)*		**90 h** maximum
Accompagnement et suivi du (de la) stagiaire			Visite entretien durant la période en entreprise	**-**
			Accompagnement à la rédaction du mémoire	**7 h**
TOTAL HEURES *(2)*, hors options et donc Examen Final (soutenance orale devant Jury)				**203 h**

(1) *Options non mises en œuvre dans le cadre de cette formation*

(2) *Cette durée peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e).*
Dans ce cas précis, l'étude d'un positionnement préalable devra être soumis à la D.I.R.M. dont dépend le centre de formation

INTERVENANT(S)(ES)

■ Enseignant(e)s et/ou formateur(trice)s pour adultes qualifié(e)s ou expérimenté(e)s dans les champs disciplinaires majeurs du programme ((biologie et écologie, commerce, économie, pêche à pied, techniques et méthodes associées, règlementation, hygiène …)

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

■ Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

■ Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre …)

La pêche à pied professionnelle dans le Golfe du Morbihan en VIDEO

Source vidéo : Comité Départemental des Pêches du Morbihan : https://youtu.be/JE3jeqfeNI0

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne

Comité départemental des pêches 56
Comité départemental des pêches 22
Comité départemental des pêches 35
Comité départemental des pêches 29

Fiche programme PMPTP - Service Commercial – Document non contractuel - M.A.J. le **26/05/2025** – Auteurs L.L.M. - Source : Legifrance.gouv.fr